

Organisation de la fin de l'année scolaire 1C-2C-2S & 2^{ème} et 3^{ème} degrés

A l'approche de la fin de l'année scolaire, nous vous communiquons les informations essentielles pour que chaque élève puisse se préparer le mieux possible aux révisions et aux examens.

Mise en ordre des cahiers et des journaux de classe

Conformément à l'engagement pris par les parents et les élèves à l'inscription, les cours, le journal de classe, les interrogations et contrôles doivent être en ordre, classés et conservés à domicile jusqu'à la fin du secondaire. Ils sont sous la seule responsabilité des parents et des élèves (voir Règlement d'Ordre Intérieur – Documents à conserver par l'élève pour l'homologation).

Examens

Pour le premier degré

- Pour les classes de **1C** les examens ne seront pas organisés. Ils seront remplacés par des activités de soutien aux apprentissages, l'horaire vous sera communiqué;
- Pour les classes de **2C-2S** :
 - Fin des cours le mercredi 17 juin selon l'horaire habituel ;
 - Les examens (épreuves du CE1D) débiteront le **jeudi 18 juin** et se termineront le **mercredi 24 juin** ;

Les épreuves du CE1D (2C-2S) se dérouleront selon l'horaire spécifique qui sera distribué par les professeurs.

Note : un message SmartSchool sera adressé au(x) parent(s) des élèves bénéficiant d'aménagements raisonnables.

Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école avant l'heure prévue pour la fin de l'examen.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés

Pour le 3^{ème} degré les épreuves externes sont maintenues. Au regard de la situation actuelle et des perturbations que nous avons connues, la session est organisée de façon différenciée en fonction des élèves. Cet horaire spécifique sera communiqué par l'école à chacun.

Les épreuves sommatives écrites pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés si elles ont lieu se dérouleront en général de la manière suivante :

Horaire

- 8 h 30 Examen 1 (2 périodes)

Aucun élève n'est autorisé à sortir avant 10h10

- 10 h 10 Récréation
- 10 h 30 Examen 2 (3 périodes)

L'élève peut quitter l'école au plus tôt à 12h10 une fois sa copie rendue

- 13h00 Fin de l'examen 2

L'horaire des épreuves orales et écrites sera noté dans le journal de classe de l'élève.

Note : un message SmartSchool est envoyé au(x) parent(s) des élèves bénéficiant d'aménagements raisonnables.

En cas d'absence lors d'une épreuve

Un élève malade le jour d'une épreuve sommative doit présenter un certificat médical, dès son retour à l'école ou, en cas d'absence prolongée, au plus tard le lendemain du dernier jour de la session afin de permettre la délibération en conseil de classe.

Si cette consigne n'est pas respectée, l'élève est noté « absent à l'évaluation » pour l'examen concerné. Dans ce cas aucune moyenne finale ne sera générée pour le cours.

Nous vous invitons à prévenir l'école de l'absence de votre enfant le plus rapidement possible et à relire attentivement la partie concernant les épreuves sommatives du « Règlement des études » qui se trouve sur le site internet de l'école (<http://www.isv.be>).

Les épreuves non présentées en juin, couvertes par un certificat médical, peuvent être reportées en août. Ces épreuves auront lieu le mercredi 26 août de 8h30 à 16h40.

Tricherie

Afin de prévenir la tricherie, l'élève se présentera à son banc sans veste et sans cartable ou sac. Il est autorisé à garder uniquement une farde/trousse plastique transparente contenant crayon, stylo, bic, gomme, compas, latte, etc.

L'élève ne pourra avoir que le matériel distribué (feuilles de brouillon de l'Institut et feuilles à en-tête de l'Institut). Il ne sera autorisé à consulter des documents (plan comptable, textes, etc.) ou du matériel spécifique (calculatrice, dictionnaire, livre, etc.) que si le professeur l'a stipulé clairement.

Il est interdit d'échanger, de prêter, de donner son matériel à un autre élève (même si son examen est terminé).

Les GSM, même dans leur pochette, et les montres de tout type devront être rangés dans le cartable.

En cas de fraude constatée par le professeur surveillant, l'élève sera sanctionné par un zéro pour l'épreuve qu'il passait et sera invité à quitter l'école.

Comportement général

1. Nous insistons pour que les élèves portent une tenue conforme au règlement de l'Institut et qu'ils soignent tout particulièrement leur présentation pour les épreuves orales.
2. Tout comme pendant l'année scolaire, les élèves doivent être en possession de leur journal de classe durant toute la session.
Un élève qui n'aurait pas son journal de classe ou qui ne serait pas en tenue conforme pourrait être renvoyé chez lui.
3. L'accès aux locaux d'épreuves n'est autorisé que 5 minutes avant le début officiel de l'épreuve.
4. Il est interdit :
 - de manger ou de boire autre chose que de l'eau;

Note : merci de prévoir une gourde d'eau en cas de grande chaleur – voir le message spécifique envoyé à cet égard.
 - de se rendre aux toilettes durant les épreuves;
5. Les élèves qui quittent le local d'épreuve ne peuvent traîner ni dans les couloirs, ni dans la cour de récréation, ni aux abords de l'école : ils sont priés de retourner directement chez eux à moins qu'ils aient un examen oral.
6. Lors des examens oraux, un seul élève est en droit d'attendre dans le couloir. La présence des élèves à l'école se fera dans le respect des horaires de passage. Un élève doit être présent 20 minutes avant le début de son examen oral.

Communication des résultats

Le lundi 29 juin

Les élèves majeurs et les parents des élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés seront avertis par téléphone à partir de 14h en cas d'AOB ou d'AOC. Ceci afin de pouvoir disposer du temps nécessaire pour assurer le choix d'inscription lors de la réunion des parents du mardi 30 juin.

Le mardi 30 juin

Les bulletins sont remis uniquement aux parents ou aux élèves majeurs **de 15h00 à 19h00**. À cet égard nous vous rappelons de remplir le talon permettant la prise de rendez-vous et de le remettre au titulaire au plus tard pour le **lundi 15 juin**. Aucun bulletin ne sera remis en dehors de cette période.

Lors de cette rencontre nous vous demanderons de confirmer **la réinscription** pour la rentrée prochaine. Sans ce document, aucune place ne pourra être garantie à votre enfant dans l'option de votre choix.

En cas d'ajournement, les modalités de passation seront précisées dans le bulletin. Les bulletins non récupérés par le parent le 30 juin seront disponibles dès le 19 août à l'accueil à Uccle.

Le mercredi 1 juillet

Vous aurez l'occasion de rencontrer les professeurs des différentes branches et de consulter les copies **de 9h00 à 12h00** si vous le souhaitez. Nous vous invitons à consulter le site internet de l'ISV pour connaître le site où se trouve le professeur que vous souhaitez rencontrer.

La proclamation officielle des résultats des classes terminales (6emes et 7emes) aura lieu à **18h00** sur le site de Forest.

Frais scolaires

Veillez prendre contact avec l'économat si les frais ne sont pas clôturés (M. Hendrix 02/345.46.26 poste 4).

Un rendez-vous sera fixé le 30 juin aux responsables qui ne seraient pas en ordre de paiement (Madame Raya sera sur le site de Forest et Monsieur Hendrix sur le site d'Uccle). Cela sera également l'occasion pour les élèves de 6ème de remettre leur pochette et de voir un montant forfaitaire déduit des frais scolaires si elle est en bon état.

Dépôt des recours internes contre la décision des conseils de classe

Conformément au décret du 24 juillet 1997, les contestations éventuelles motivées des décisions de conseils de classe seront adressées par écrit par les responsables de l'élève mineur ou par l'élève majeur à M. Desterke, Directeur. Ils sont à déposer à **Uccle** (place Vander Elst, 25) le mercredi 1 juillet de 13h00 à 16h00 ou le jeudi 2 juillet de 9h à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Le recours ne sera recevable que si les responsables légaux ou l'élève majeur sont venus chercher le bulletin. Avant tout dépôt de recours, la consultation des copies est vivement recommandée.

Convaincus que vous mettrez tout en œuvre pour que cette dernière période se termine de façon positive pour vos enfants, nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Thibaut Desterke

Directeur

Charline Musiol

Directrice adjointe

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous informer que la circulaire contenant les informations essentielles liées à la fin de l'année est disponible sur notre site internet : www.isv.be

Il est important d'en prendre connaissance.

Vous trouverez ci-dessous le talon à compléter afin de fixer rendez-vous avec le titulaire de votre enfant pour la remise du bulletin le mardi 30 juin.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous souhaitons, ainsi qu'à votre enfant, une fin d'année fructueuse.

La direction

A remettre au titulaire le plus rapidement possible et au plus tard le lundi 15 juin.

Nous soussignés, (nom et prénom),
 parents de (nom et prénom de l'élève)
 de(classe)

1. avons pris connaissance de la circulaire concernant les modalités de fin d'année
2. viendrons chercher le bulletin et souhaitons être reçus par le titulaire de préférence vers :

15h00 - 15h30 - 16h00 - 16h30 - 17h00 - 17h30 - 18h00 - 18h30 - 19h00